

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES ÉCHANGES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

ANIMÉS du désir de développer leurs échanges dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et autres,

RECONNAISSANT que les similitudes géographiques et climatiques des deux pays créent une base favorable pour des échanges en de nombreux domaines,

PERSUADÉS que cette coopération en vue de développer leurs échanges contribuera au développement continu des bonnes relations entre les deux pays et augmentera la compréhension mutuelle entre les peuples canadien et soviétique,

Sont CONVENUS de ce qui suit:

ARTICLE 1

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques s'engagent à promouvoir et à développer les échanges et autres formes de coopération entre les deux États dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et dans d'autres domaines sur une base d'avantages mutuels et de réciprocité, conformément à la législation en vigueur dans chacun des deux États.

ARTICLE 2

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les échanges de visites d'hommes de science et de chercheurs scientifiques ainsi que les échanges d'informations scientifiques.

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront la réalisation des accords d'échanges existants, y compris les accords suivants, considérés comme étant annexés au présent Accord, entre:

- a) Le Conseil national de recherches du Canada et l'Académie des sciences de l'URSS; et
- b) La Société d'Énergie atomique du Canada Limitée et le Comité d'État pour les utilisations de l'énergie atomique de l'URSS.

ARTICLE 3

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts et les échanges dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la faune et de la flore, des forêts, des eaux, des mines et de l'énergie, ainsi que dans le domaine du développement des ressources naturelles, en particulier dans des domaines où la géographie et le climat créent des conditions et problèmes similaires.